

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

DRFIP Paris 1^{er} étage Porte 124
94 rue Réaumur 75002 Paris

01.55.80.66.43
Fax 01 55 80 66 49

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
mel : fo.075@dgfip.finances.gouv.fr

Paris le 1er février 2012

COMPTE RENDU DES CAPL 2 ET 3 MUTATIONS ET AFFECTATIONS FILIERE GESTION PUBLIQUE DU 24 JANVIER 2012.

En ouverture des travaux de ces réunions les délégations FO ont lu la déclaration suivante:

« Monsieur le Président,

La délégation FO DGFIP de Paris est consternée par les méthodes employées par la Direction locale concernant cette commission administrative.

En effet seule une note de service datant du 13 juillet 2011 consacre quelques lignes aux pratiques dorénavant appliquées dans les CAP locales pour la filière gestion publique.

Ces quelques lignes ne donnent aucune indication quant au déroulé du mouvement. Ce flou ne peut qu'entraîner des disparités selon les directions locales.

Pour ce qui est des mouvements sur Paris, les élus en CAPL n'ont pas eu connaissance de la répartition des vacances emplois entre les catégories B et les catégories C. Elles n'ont donc pas pu vérifier s'il y avait ou non « gel » organisé sur certains secteurs. Elles n'ont pas pu non plus renseigner valablement les collègues.

La CAPL qui existait auparavant était structurée par un règlement intérieur qui avait été discuté avec les représentants du personnel. Ce règlement intérieur établissait des bases qui permettaient une certaine transparence dans le mouvement.

Aujourd'hui l'absence de règlement laisse toute liberté au Directeur Régional de placer les personnels selon sa convenance. Pour preuve certaines mutations n'ont pas été honorées alors que sur le tableau il existe des postes vacants.

Par ailleurs, y-a-t-il ou non un interclassement entre le mouvement interne et les arrivées du mouvement national, l'histoire ne le dit pas.

Dans ces conditions la délégation des élus FODGFIP ne pourra pas participer au vote n'ayant pas les éléments lui permettant d'établir une position sur ce mouvement.

Elle demande instamment qu'un règlement intérieur soit établi afin de le faire connaître aux collègues intéressés par les mouvements de mutations.

La délégation FO DGFIP se réserve malgré tout le droit d'intervenir au cours de la discussion sur les mouvements présentés. »

CAPL N°3 (Agent d'Administration des Finances Publiques):

Mutations internes:

- 6 demandes n'avaient pas été satisfaites lors de la dernière CAPL du 28/06/2011, 3 d'entre elles l'ont été lors de cette réunion, 2 n'ont pas pu aboutir faute d'emploi vacant et 1 pour le motif nouveau « non ouvert au mouvement » c'est à dire en clair les emplois vacants qui sont « gelés » par la Direction locale.

pour l'année 2012

20 collègues demandaient à changer de service au sein de la DRFIP

19 ont été satisfaites et 1 demande non satisfaite pour le motif « non ouvert au mouvement »

Affectations:

affectation des agents mutés dans le département suite au mouvement national + le mouvement complémentaire

12 collègues devaient arriver, 10 ont accepté leur mutation. Ils ont été affectés sur des postes dont ils avaient fait le choix, pour la plupart en 1er ou 2ème choix. Ces collègues s'installent dans les services le 1er avril prochain.

Affectation des agents d'administration stagiaires au 1er mars 2012. Cela concerne 7 collègues.

Au cours de cette CAPL, la Direction a informés les représentants du personnel de 3 prolongations de stages (1 AA + 1 AT), d'un changement d'affectation en cours de stage d'1 AA et de la mutation interne de 2 collègues Agents techniques (aucune CAP au niveau local n'existe pour ces collègues)

CAPL N°2 (Contrôleur des Finances Publiques)

Mutations internes:

Il y avait 5 demandes non satisfaites lors de la dernière CAPL du 28/06, une demande a été annulée, deux demandes ont été satisfaites, les autres n'ayant pas de vacances sur les postes demandés.

Pour l'année 2012

43 collègues demandaient leur mutation à l'intérieur du département.

23 demandes ont été satisfaites, 4 demandes supplémentaires ont abouti suite à notre intervention pour lever le veto de non mutabilité qui avait été mis, à tort, par la Direction locale.

3 demandes ont été annulées par les agents concernés.

10 demandes n'ont pu être satisfaites faute de vacances d'emplois.

1 demande n'a pas pu aboutir, la hiérarchie ayant émis un avis défavorable, une demande jugée comme prématurée n'a pas fait l'objet d'une mutation interne (rappel depuis le 1er janvier 2012, il faut avoir une année effective dans le service pour pouvoir prétendre à une mutation interne).

Enfin une demande a été rejeté par la Direction pour le motif extrêmement discutable « non ouvert au mouvement »

Affectations:

contrôleurs mutés dans le département suite au mouvement national de mutations:

13 collègues arrivent dans le département le 1er avril prochain. Ils ont été affectés sur des postes dont ils avaient le choix et pour la plupart en 1er et 2ème choix.

Contrôleurs stagiaires au 1er mars 2012: 48 collègues arrivent et seront dans les postes le 2 mai 2012, ils combleront une partie des nombreux postes vacants.